

## DESCRIPTION DU PROJET

Le projet vise la réalisation d'aménagements et d'installation afin d'améliorer la sécurité et la convivialité des espaces publics. L'ensemble du territoire communal est susceptible d'être concerné.

## ORIGINE DE LA DEMANDE

A divers moments de consultation et de participation, les habitants de La Bruyère ont souligné les faiblesses concernant la sécurité routière à la commune et le besoin notamment de ralentir le trafic routier et de créer des aménagements adaptés aux piétons. Ceci a été exprimé lors

- du diagnostic participatif
- des visites de terrain qui permettent d'identifier les cheminements pour modes doux
- dans le cadre du groupe de travail mobilité.

## JUSTIFICATION DU PROJET

Le projet s'intègre dans une série d'efforts qu'entreprend la commune pour améliorer les conditions de sécurité et la qualité des espaces publics à La Bruyère. Dans cette optique, plusieurs aménagements ont été réalisés, comme

- la réfection progressive des trottoirs, la priorité allant aux axes menant vers les lieux de transport en commun et les écoles, rue d'Emines à Rhines, rue du Village et rue Janquart à Meux
- la mise à sens unique d'une partie de la rue Janquart à Meux
- le réaménagement des espaces publics
- des actions progressives pour l'amélioration des pistes cyclables la priorité étant donnée aux emplacements stratégiques, tels que les abords des abribus ou des gares.

Le diagnostic participatif a mis en avant que la sécurité et la convivialité des espaces publics reste un enjeu à La Bruyère. Le PCDR entend relever ce défis à travers plusieurs projets, tel que :

I.9 – Promouvoir les alternatives en termes de mobilité (information et communication)

I.12 – Baliser les chemins de promenade inventoriés sur la commune

II.5 et 6 – Réalisation de plusieurs liaisons douces inter-villages

III.3 et III.4 – Aménager les quartiers de gare de Bovesse (III.3) et de Rhines (III.4)

I.3, II.2 et II.3 – Aménager le cœur du village et mettre en valeur le patrimoine local à Meux, Rhines et Villers-lez-Heest

L'élaboration d'un plan communal de mobilité, également prévu dans le PCDR (I.6) devrait permettre d'offrir un cadre global et stratégique assurant la cohérence entre les différentes mesures d'aménagement de la voirie et de sécurisation des espaces publics.

## LOCALISATION

L'étude qui permettra d'identifier les points noirs en matière de sécurité à La Bruyère porte sur l'ensemble du territoire communal.

### STATUT AU PLAN DE SECTEUR

Sans objet.

### STATUT DE PROPRIÉTÉ

Voirie régionale et communale.

### TÂCHES À RÉALISER

- Réaliser une étude afin de cerner les points sensibles en matière de sécurité routière (si cela n'a pas été fait dans le cadre du PCM)
- Concevoir l'aménagement adapté afin de résoudre le problème de sécurité / améliorer l'espace public
- Réaliser les aménagements

## OBJECTIFS VISÉS

	Défi (objectifs de développement)	Objectifs opérationnels	
Axe 1 : Gouvernance	Affirmer l'inscription de la gouvernance communale dans les enjeux du développement rural durable	<input checked="" type="checkbox"/>	Asseoir le rôle exemplatif de l'administration communale en matière de développement durable
		<input type="checkbox"/>	Sensibiliser et mobiliser les citoyens aux gestes durables
		<input checked="" type="checkbox"/>	Etablir une communication efficace entre Commune, citoyens et acteurs du territoire
Axe 2 : développement économique	Assurer un développement économique en phase avec le caractère rural	<input checked="" type="checkbox"/>	Valoriser et développer les ressources du territoire communal
		<input type="checkbox"/>	Attirer de nouvelles activités économiques en lien avec les besoins locaux
		<input type="checkbox"/>	Initier des partenariats avec des pôles économiques avoisinants
Axe 3 : Aménagement du territoire, cadre de vie et environnement	Préserver l'équilibre entre le cadre de vie rural de la commune et son dynamisme territorial	<input type="checkbox"/>	Gérer et améliorer la qualité environnementale du territoire
		<input type="checkbox"/>	Développer une vision prospective et dynamique du territoire
		<input type="checkbox"/>	Aménager des espaces publics intégrés, pour tous et de manière concertée
		<input type="checkbox"/>	Soutenir la création de logements pour toutes les générations
Axe 4 : Mobilité	Donner une place à tous les modes de déplacements	<input checked="" type="checkbox"/>	Permettre à chacun de rallier les différents pôles en toute sécurité
		<input type="checkbox"/>	Créer un circuit de liaisons lentes inter villages
		<input checked="" type="checkbox"/>	Favoriser les alternatives à la voiture individuelle
Axe 5 : Dynamisme socio-culturel	Renforcer le plaisir de vivre ensemble à La Bruyère	<input checked="" type="checkbox"/>	Améliorer les services aux personnes
		<input type="checkbox"/>	Permettre le développement d'activités intergénérationnelles
		<input type="checkbox"/>	Mettre en valeur les atouts associatifs, sportifs, culturels et patrimoniaux

Ces objectifs sont rencontrés parce que :

- De par une amélioration visible des conditions de circulation et de la qualité des espaces publics par la promotion des modes de déplacements doux, le projet permettra à la commune de se profiler comme exemplaire en matière de développement durable.
- Le projet favorisera l'infrastructure adaptée aux modes durables et incitera ainsi à l'emploi de modes alternatifs à la voiture.
- Les travaux de sécurisation de la voirie contribueront à pouvoir rejoindre les pôles d'activité en sécurité.
- Le projet contribue à améliorer la mobilité des habitants et facilite ainsi l'accès aux services.

#### **ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER**

- Une priorité est à accorder aux espaces particulièrement sensibles en matière de sécurité routière : les abords d'école, les cœurs de village, les gares, les traversées des routes nationales pour piétons et pour cyclistes.
- La coordination avec les autres projets qui ont pour objet l'intervention sur la voirie ou l'espace public doit être assurée.

#### **ETAT DU DOSSIER**

/

#### **PROGRAMMATION DANS LE TEMPS**

A initier entre 2022 et 2026.

## IMPACTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

## Pilier environnemental :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Réduction des émissions de gaz à effet de serre suite à une plus faible utilisation de la voiture particulière	Préférence des habitants pour les modes de déplacement alternatifs à la voiture pour certains trajets

## Pilier économique :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Développement des modes de déplacement moins coûteux que la voiture	La part du revenu qui n'est plus consacrée à la voiture alimentera la consommation locale
Baisse des coûts à la charge de la société liés à la voiture (infrastructure coûteuse, accidents, ...)	/
Un trafic calmé favorable au développement d'activités économiques locales (marché, courses)	/

## Pilier social :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Un espace public plus accueillant	Davantage d'échanges et d'interactions entre les habitants  Réappropriation de l'espace public pour des activités sociales et culturelles
Réduction des nuisances liées à la voiture dans les quartiers résidentiels	Meilleure qualité de vie dans la commune
Impact positif sur la santé des habitants lié à l'emploi de modes actifs (marche à pied et vélo)	Meilleure qualité de vie dans la commune

## Pilier culturel :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Mise en valeur du patrimoine culturel, architectural et paysager de la commune par la promotion de modes lents, qui permettent de prêter plus d'attention à son environnement.	Appréciation et prise de conscience du patrimoine culturel communal par les habitants.